

➤ **PRATIQUE !**

- **Les visuels Mille Sabords à votre disposition.** <http://www.lemillesabords.com/mediatheque.php>
Pour vos encarts presse, impression de documents, ou insertion dans votre site Internet, sur simple demande par mail :
valerie.perrodo@lemillesabords.com ou 02 97 53 62 88
- **Hébergements.** Renseignements auprès de l'office du tourisme au 02 97 53 69 69 et www.crouesty.com
Ou sur le site du salon www.lemillesabords.com

➤ **A votre arrivée et pendant le salon.**

- Vous devrez impérativement **vous signaler au commissariat général** : Nous vous remettons vos badges exposants, et le laisser passer véhicule. Pour les exposants au sud et à flot commissariat général (bureau Mille Sabords). Pour les exposants au Nord et sous le chapiteau : Accueil 1 (Office du Tourisme) .
- **Déplacement sur le salon.** N'hésitez pas à utiliser la navette gratuite pour passer du Nord au Sud du salon.
- **Surveillance pendant le salon.** Les chapiteaux, les villages et les terre-pleins d'exposition seront surveillés du jeudi 28 octobre au mardi 2 novembre et de 19 h 30 à 9 h. Les exposants pourront accéder à leur stand à partir de 8h30, et sur présentation de leur badge.
- **Stationnement des véhicules.** Des parkings exposants sont à votre disposition à proximité du salon, sur présentation de votre badge, et dans la limite des places disponibles. **AUCUN VEHICULE ne sera toléré à l'INTÉRIEUR DU SALON pendant les HORAIRES d'ouverture au PUBLIC.** De ce fait, l'organisation se réserve le droit de sanctionner et/ou d'évacuer le véhicule, par tout moyen à sa disposition.

➤ **Installations et manutentions pour les exposants de BATEAUX à TERRE.**

Rappel : Les bateaux doivent obligatoirement être immatriculés avant le 1^{er} juin 2010.

A terre comme à flot, il est impératif de respecter votre emplacement.

- Merci de **lister vos bateaux exposés** sur le dossier d'inscription.
- **Franchise de port** : Les bateaux pourront être accueillis sur leur stand à terre à compter du vendredi 22 octobre et devront avoir quitté leurs emplacements le lundi 8 novembre.
- **Manutentions et déchargement camion** : possible à partir du lundi 25 octobre. Prévoir un rendez vous au minimum 2 semaines à l'avance auprès du service manutention de la capitainerie au 02 97 53 73 33. Merci de penser à vos bords et divers calages. (Attention ! pas de manutention le dimanche).
- **Pour les sortie d'eau au travelift,** prévoir un rendez vous 2 semaines à l'avance auprès du service manutention de la capitainerie au 06 63 68 73 34. (Attention ! pas de manutention le dimanche). Ces services seront directement facturés par la capitainerie.
- **Mouvement de bateaux :** possible en dehors des horaires d'ouverture au public, sur présentation du badge Mille Sabords et sur justification de vente.

➤ **A Flot. (Pontons G et H en boucle). 4 bateaux maximum par exposant.**

- Sont accueillis **à flot les bateaux de 7,50 m minimum et de 13,00 m au-delà,** nous consulter au 02 97 53 62 88. **maximum.** Les multicoques sont exclus pour des raisons techniques.
- **Les bateaux pourront être amarrés à compter du vendredi 22 octobre,** et devront quitter les pontons avant le lundi 8 novembre.
- **Tous les bateaux à flot** devront être munis d'une « bouée couronne » et du matériel pour doubler l'amarrage en cas de coup de vent.
- **Attention ! pour vous accueillir dans les meilleures conditions, il est obligatoire de lister vos bateaux exposés à flot dans le dossier d'inscription.**
A compter du mardi 26 octobre, plus aucune modification d'emplacement de bateau ne sera prise en compte. Les places seront alors définitivement attribuées. Chacun pourra remplacer un bateau, dans la mesure où celui-ci est égal ou inférieur à la taille prévue initialement.

A savoir et Renseignements pratiques (suite).

➤ **Chapiteaux et villages : Installation et achalandage des stands.**

- **Installation** le jeudi 28 octobre à partir de 8 h 30.
- **Démontage**: le lundi 1er novembre à partir de 18 h et le lundi 3 novembre. Il est interdit de démonter son stand avant 18 h le 1er novembre, sous peine d'exclusion pour l'édition 2011 !
- **Attention!** Seuls les véhicules avec un laissez passer pourront entrer dans l'enceinte du salon. (Hors livraison par transporteur). Pour éviter l'attente et les « embouteillages » autour des chapiteaux et villages, nous vous demandons de respecter la procédure qui sera mise en place par l'équipe du Mille Sabords.
- **L'achalandage des stands** pendant le salon sera effectué entre 8 h 30 et 9 h 30, sur présentation du badge Mille Sabords . AUCUN véhicule ne pourra rester stationner à proximité des chapiteaux après 9 h 30.
- **Les chapiteaux et villages** accueillent les exposants qui proposent du matériel technique d'occasion ou déclassé lié au nautisme, les courtiers en bateaux, les services, la presse nautique, la décoration et antiquité de marine, le textile « bord de mer », et diverses activités ou créations liées au monde de la plaisance. Le Village Sud est réservé prioritairement aux partenaires du Mille Sabords. Aucune inscription ne sera validée sans l'accord du bureau du Mille Sabords. **La répartition des exposants entre les Villages et Chapiteaux est définie par l'organisation.**
- **Les stands sont livrés** nus sur plancher (sans tissu mural ni moquette), par module de 3 x 3 m minimum, cloisons de fond et de séparation à 2,50 m et boîtier électrique compris.
- **Habillage des cloisons, réserve et revêtements de sol** : contacter France Location au 02 31 68 06 31 ou atlantique@francelocation.com
- **Location mobilier** : contacter « Amexpo » au 02 51 12 90 77 ou contact@amexpo.fr
- **Ligne téléphonique temporaire** : Contacter France Télécom et demander le formulaire pour une ligne temporaire.
- **Nettoyage des stands** : A la charge des exposants! Poubelles, conteneurs et bennes sont à disposition de tous. Pour une prestation de nettoyage, vous pouvez contacter APS au 02 97 53 61 17.

Pour des raisons évidentes de sécurité (vent), les chapiteaux et les villages pourront être évacués à tout moment sur ordre des organisateurs du salon et en accord avec la préfecture.

Nous vous rappelons :

Qu'il est interdit de démonter son stand avant 18 h, le 1 novembre.

Qu'il est interdit de coller papier, tissus, moquette sur les cloisons et les planchers.

Qu'il est interdit de peindre les cloisons faisant partie intégrante du hall.

Que les installations décoratives signalétiques ne devront pas déborder des limites du stand loué.

Qu'il est obligatoire d'utiliser des tissus ou matériaux ignifugés catégorie M1 sur les cloisons et fonds de stands, et de la moquette catégorie M3 au sol. Vous êtes chargés de présenter à la société organisatrice une photocopie du certificat de classement non feu au moment du montage.

Que les bouteilles de propane et butane sont interdites à l'intérieur des halls, sont exclues matières explosives et détonantes et en général toutes les matières dangereuses et nuisibles.

Qu'il est interdit de masquer ou de rendre l'accès difficile aux extincteurs et aux postes d'incendie.

Qu'il est interdit de fermer le stand avec une toile, même ignifugée, seul un filet NON FEU est autorisé.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de couper l'interrupteur de votre stand le soir à la fermeture et que celui-ci doit rester accessible à tout moment.

Toutes les dégradations constatées, relatives au matériel d'exposition seront facturées.

Le Mille Sabords du Crouesty. BP 70 - 56640 Arzon

Tél.02 97 53 62 88

pro@lemillesabords.com www.lemillesabords.com